



#### CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT AU « CAMPING LE GRAND CORSEAU »

Des documents vous seront adressés et pris en considération dès qu'ils seront remplis, signés et retournés au Grand Corseau.

Le montant des acomptes sera versé sous **quinzaine au plus tard** à réception des documents. **Le cas échéant, l'option sera supprimée.**

Toute personne titulaire d'une carte du réseau ANCAV (loisirs, ACVTLA, ...) bénéficiera de 10 % de réduction sur le forfait et ce pour un minimum de trois nuits.

Toute personne membre d'un CE copropriétaire devra le justifier par un tampon du CE pour bénéficier de 20% de réduction sur le forfait.

- Toute sous location de l'emplacement est formellement interdite et entraîne l'exclusion définitive de la famille
- Pour tout séjour de longue durée, un règlement mensuel sera exigé au plus tard le 5 du mois suivant. **Tout paiement au-delà de cette date ne permettra pas de bénéficier de tarifs réduits.**
- Toute personne non déclarée séjournant sur l'emplacement sera facturée sur l'intégralité du séjour.
- Toute personne invitée à passer la journée sur le Grand Corseau devra obligatoirement **se présenter à l'accueil** et s'acquitter d'un tarif visiteur « 2.00 € P/Jour et par Personne »
- **Un seul animal domestique sera accepté (sauf chiens de catégorie 1 et 2)** par emplacement muni du carnet de vaccination à jour et à présenter à l'accueil le jour d'arrivée.

-Un seul véhicule par emplacement est toléré par emplacement, les véhicules supplémentaires devront s'acquitter d'un droit d'entrée au bureau d'accueil et cela dans la limite des places disponibles.

**Sur les périodes de juillet et août, si l'emplacement n'est pas utilisé le premier jour à partir de la date choisie, le séjour sera tout de même facturé à partir de cette même date. Il en est de même pour un départ anticipé, hors taxe de séjour.**

- Les prestations seront perçues **à l'arrivée de la famille**, sauf pour les séjours de plusieurs mois.
- Je verse à ce jour, le montant des acomptes: 100 € par chèque bancaire ou mandat cash à l'ordre de l'A.C.V.T.L.A et dûment signé.

#### CONDITION D'ANNULATION

En cas d'ANNULATION, cette dernière doit être **signifiée par écrit** (dans le cas de versement d'acomptes)

- de l'acceptation jusqu'à 46 jours du départ
- de 45 jours à 30 jours du départ
- de 29 jours à 7 jours du départ
- moins de 7 jours avant le départ
- Votre réservation vous sera entièrement remboursée en cas de maladie ou d'hospitalisation et sur présentation d'un certificat médical attestant l'interruption de séjour.
- Passé un délai de 24 heures à compter du jour de l'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer votre emplacement de camping.

l'acompte est conservé.

50% du séjour est dû.

80% du séjour est dû.

100% du séjour est dû.

#### CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION D'UN MOBIL HOME AU « CAMPING LE GRAND CORSEAU »

Des documents vous seront adressés et pris en considération dès qu'ils seront remplis, signés et retournés au Grand Corseau.

Pour les périodes de juillet / août, la location de mobil-home se fait par période hebdomadaire, du samedi à partir de 14h au samedi suivant à 10h au plus tard. (En cas d'arrivée après 19h, prière d'en informer le camping).

Toute personne titulaire d'une carte du réseau ANCAV (loisirs, ACVTLA, ...) bénéficiera de 10 % de réduction sur le forfait.

Toute personne membre d'un CE copropriétaire devra le justifier par un tampon du CE pour bénéficier de 20% de réduction sur le forfait.

- 1 : Tout locataire, à son arrivée, doit se présenter au bureau d'accueil, muni de son bon de séjour.
- 2 : Chaque Mobil-home contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie (à l'exception des draps et du linge).
- 3 : Le matériel de chaque Mobil-home fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de contrôler et de **signaler le jour même de son arrivée, toute anomalie.**

Un dépôt de garantie est exigé à l'arrivée, de 260 € pour la location. Ils seront restitués soit au départ- après contrôle en présence d'un représentant du camping ou par retour de courrier après vérification assumée par un représentant du camping, sous déduction des détériorations et/ou manquants constatés et vérification du nettoyage.

- Le Nettoyage de chaque mobil-home est à la charge du locataire. En fin de séjour, le Mobil-home doit être restitué en parfait état de propreté, dans le cas contraire, **il vous sera facturé 60€ de ménage. Il est possible de demander volontairement une prestation ménage pour le même prix.**

- Chaque Locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du Camping, tout manquement grave verra l'exclusion définitive de la famille.

4 - **Les animaux sont interdits au sein des Mobil-homes.**

5 - Un seul véhicule par emplacement est prévu dans la location, les véhicules supplémentaires devront s'acquitter d'un **droit d'entrée** au bureau d'accueil (hors juillet-août) et cela dans la limite des places disponibles.

6 - Toute personne invitée à passer la journée sur le Grand Corseau devra obligatoirement se présenter à l'accueil et s'acquitter d'un tarif **visiteur « 2.00 € P/Jour et par Personne »**

#### CONDITION DE PAIEMENTS

Pour la location de mobile home, la réservation n'est effective qu'après versement à titre d'acompte de 30% du montant total du séjour par chèque bancaire ou mandat cash à l'ordre de l'A.C.V.T.L.A et dûment signé.

**Le solde, soit 70% sera payable impérativement 1 mois avant l'arrivée, sans solde de séjour de votre part dans les dates imparties, vous ne disposerez pas des documents vous permettant de venir passer vos vacances au Grand Corseau.**

#### CONDITION D'ANNULATION

En cas d'ANNULATION, cette dernière doit être **signifiée par écrit** (dans le cas de versement d'acomptes)

- de l'acceptation jusqu'à 46 jours du départ
- de 45 jours à 30 jours du départ
- de 29 jours à 7 jours du départ
- moins de 7 jours avant le départ

l'acompte est conservé.

50% du séjour est dû.

80% du séjour est dû.

100% du séjour est dû.

Votre réservation vous sera entièrement remboursée en cas de maladie ou d'hospitalisation et sous présentation d'un certificat médical attestant l'interruption de séjour.

Passé un délai de 24 heures à compter du jour de l'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer le Mobil-home